

BARÈME DE CALCUL DES FRAIS ANNEXES 2010/2011 POUR LES FORMATIONS DES ENSEIGNANTS

Le tableau ci-dessous vous indique les modalités de prise en charge de Formiris Sud-ouest :

Durée du stage	Distance < 50 Km	50 Km < D < 100 Km	D > 100 Km
Stage d'un jour	Aucun remboursement	1 AR sur la base de 0,18 € le km	1 AR sur la base de 0,18 € le km
Stage de plus d'un jour (consécutif)	Aucun remboursement	1 AR par jour de stage <u>Exemple :</u> 3 J = 3AR	FD = 1 AR par stage ou par semaine de stage* + FH <u>Exemple :</u> 3 J = 1AR + 2 Nuitées 3 semaines = 3AR + 12 nuitées
** Stage de plus d'un jour (non consécutif)	Aucun remboursement	1 AR par jour de stage <u>Exemple :</u> 3 J + 2 J = 5AR	FD = 1 AR par période de stage + FH <u>Exemple :</u> 3 J + 2 J = 2 AR + 3 Nuitées

FD = Frais de déplacement : 0,18 € le kilomètre

FH = Frais d'hébergement : 35 € Nuitée

Le calcul des frais annexes est systématiquement effectué par les services de Formiris Sud-ouest, selon les barèmes en vigueur ci-dessus. Les montants correspondants seront imputés sur budget territorial.

Pour les journées pédagogiques du premier degré,
les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge par Formiris.